

REUNION DU 21 FEVRIER 2023

PV N.19

PRESIDENT: M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS: MM. DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – VILLENEUVE MICHEL _

BALESTRAT CHRISTIAN - DUFOSSET ALEXANDRE - FRACHET OLIVIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE dans toutes les compétition championnat coupe principal et consolante

Les club qui désirent refaire leurs stock de carton verts peuvent en faire la demande à la commission via le district

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches



CATÉGORIE U15

U15 D2 N2:

Match N°53452.1 Ent AFP / Aurence Roussillon / Ent Foot Sud 87 La Croisille du 18/02/23 :

Vu le mail de Limoges AFP,

La commission enregistre le résultat suivant :

Ent AFP / Aurence Roussillon : 0 (-1pt) / Ent Foot Sud : 3 (3 pts)

Le club de Limoges AFP sera débité de 27 € pour son 2ème forfait

Match N°53452 . 1 Verneuil S/vienne SC 2 / US Limoges Bastide

Vu le mail de Verneuil S/Vienne SC

La commission enregistre le résultat suivant :

<u>Verneuil/Vienne SC2</u>: 0 (-1pt) / <u>US Limoges Bastide</u>: 3 (3 pts)

Le club de Verneuil S/Vienne SC sera débité de 22 € pour son 1er forfait

CATÉGORIE U17

U17 D1

Match N°53246 US Couzeix Chaptelat / Rilhac Rancon CA 2 prévu le 28/01/23 se jouera le 15/04/23

Au Vu des disponibilité du terrain du club de Ste Feyre, les rencontres suivantes se joueront à 13H.

Match N°53254 .1 du 25/02 Ste Feyre / Limoges JS Lafarge

Match N°53268 .1 du 11/03 Ste Feyre / US Couzeix Chaptelat

Match N°53280 .1 DU 25/03 Ste Feyre / Ent Panazol/Aur .Rou

Match N°53290 . 1 du 22/04 Ste Feyre / FC Pays Arédien

U17 D2 N1

Match N°53339.1 AS St Junien / Verneuil S/Vienne SC

Vue le mail de Verneuil S/Vienne

La commission enregistre le résultat suivant :

AS Junien: 3 (3 pts) / Verneuil S/Vienne SC: 0 (-1pt)

Le club de SC Verneuil S/Vienne sera débité de 22 € pour son 1er forfait.



Coupe U17:

Match Panazol /Aurence.Roussillon / Ent Rochechouart FC 2V:

Suite à une erreur de saisie dans le résultat, la commission rectifie et enregistre le résultat suivant :

Ent Panazol/Au.Rou: 8 / Ent Rochechouart FC2V: 1

Coupe U17 Consolante:

Match AS St Junien / US Limoges Bastide du 11/02 :

Vue le mail de As Saint Junien La commission enregistre le résultat :

AS Saint Junien: 0 / US Limoges Bastide: 3

Le club AS ST Junien sera débité de 33 € pour son forfait en coupe jeunes

Pour les matchs suivants :

Limoges Alouette FCRG / SC Verneuil/Vienne 2
Ent Rochechouart FC2V / Foot Sud 87
ENT FPCN / Rilhac Rancon CA2

la commission demande aux clubs de trouver une date qui les arrange **avant le 04 Avril** et prévenir la commission le cas échéant, la commission fixera la rencontre au mercredi 05 avril . Merci aux clubs de se concerter.

Coupe U15:

Match US Nantiat / AS Aixe sur Vienne non joué

La commission demande aux clubs de trouver une date **avant le 04 Avril** et prévenir la commission. Le cas échéant, la commission fixera la rencontre au mercredi 05 avril .

Coupe U15 Consolante:

Match Ent FPCN / US Bessines ANF87 gj2 du 04/02 :

Vue le mail de Bessines ANF87 gj2la commission enregistre le résultat :

Ent FPCN: 3 / Bessines ANF87 gj2: 0

Le club bessinesANF87 GJ sera débité de 33 € forfait pour son forfait en coupe Jeunes

Match Aixe as 2 / Ent Beaune Bonnac



La commission demande aux clubs de trouver une date **avant le 04 Avril** et prévenir la commission. Le cas échéant, la commission fixera la rencontre au mercredi 05 avril .

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 28 février 2023 à 18h15

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI